

Séance du 20 décembre 2016

- Présents :**
- M. D.DRAUX, Bourgmestre ff.-Président
I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ,
A.MALOU, Echevins.
 - M. J.DONFUT, Président du CAS
 - MM. Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK,
P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE,
V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO,
S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ,
R.WASELYNCK, E.HAMOUMI,
Cl.DUFRASNE, A.WILPUTTE, Conseillers Communaux.
 - M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

M.le Bourgmestre ff. ouvre la séance et demande d'excuser les absences de :

- M.B.SIRAULT, Mmes I.DUPONT, B.GALLEZ & A.MURATORE pour raisons de santé
- M.F.URBAIN est, quant à lui, retenu par ses obligations professionnelles.

Intercommunales : IDEA – HYGEE – CHU A.Paré & PNHP – Assemblées Générales

Les Intercommunales **IDEA – HYGEE – CHU A.Paré & PNHP** tiendront, respectivement, leur Assemblée Générale les :

- 21 décembre 2016, à 17 heures ;
- 22 décembre 2016, à 17 heures ;
- 22 décembre 2016, à 18 heures ;
- 28 décembre 2016, à 18 heures 30.

IDEA :

Ordre du jour :

1. Affiliation de la Zone de Secours Hainaut Centre à l'Intercommunale IDEA-In house
2. Modifications statutaires – Approbation
3. Plan stratégique IDEA 2017-2019 – Approbation
4. Coopération verticale avec les associés – Abrogation des tarifs et des prestations « In house » approuvées par l'Assemblée Générale

HYGEE :

Ordre du jour :

- plan stratégique de HYGEE 2017-2019 – Approbation
- Secrétaire du Conseil d'Administration – Indemnité de fonction

Mme C.FONCK intervient précisément, en ce qui concerne l'Article 2 de la délibération de l'HYGEA. Elle souhaite savoir quelle est la portée de cet article car il serait totalement inacceptable que l'on puisse, à un moment donné, en toute impunité, accorder un aspect financier à des personnes sans ne même plus devoir se donner la peine d'assister aux réunions annuelles, s'ils n'en ont pas envie. Le versement de l'indemnité n'est pas conditionné à la présence, à la différence du versement du jeton. Elle s'alarme notamment du nombre et du statut des bénéficiaires potentiels de l'indemnité. D'autres membres d'organes de gestion y compris des mandataires politiques pourraient-ils en bénéficier ? Elle ajoute n'avoir aucun problème avec le principe du jeton de présence mais ce qu'elle estime inacceptable, c'est le fait d'octroyer une indemnité aux politiques sans se soucier qu'ils travaillent ou pas. Elle relève également l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

M.M.DISABATO ne retient pas l'aspect politique vu que la personne qui occupe la fonction n'est pas un mandataire politique. Il s'agit d'un représentant de l'IDEA, membre du Conseil d'Administration de l'HYGEA qui assure le secrétariat. Il a émis la remarque au Directeur. De plus, la fonction en tant que telle n'est plus active dans la plupart des Intercommunales alors, pourquoi à l'HYGEA ? En outre, l'IDEA a de toute manière en charge les aspects financiers et administratifs de l'HYGEA. Dès lors, pourquoi cette personne, déjà rémunérée par l'IDEA, doit-elle recevoir une indemnité supplémentaire ? Il est grand temps de rétablir la transparence sur le système de rémunération des multiples organes de gestion. Au vu de la situation, il votera l'Article 1^{er} relatif à l'approbation du plan stratégique de l'HYGEA 2017-2019 mais votera contre l'Article 2.

Il ajoute que c'est d'autant plus interpellant qu'aucun élément ne figure dans l'ordre du jour de l'Intercommunale ; il constate une différence par rapport au Conseil d'Administration et ce que l'on lit ce soir dans la délibération.

M.le Bourgmestre ff confirme n'avoir aucune information à communiquer ; dès lors, on peut très bien s'abstenir à propos de cet article 2.

M.J-M.DUPONT souligne que M.M.DISABATO corrobore ce qui s'est dit au niveau de l'HYGEA. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un mandataire politique vu que l'on parle d'un représentant de l'HYGEA. A titre personnel, il confirme n'avoir pas plus d'information à ce propos. Il propose l'abstention également.

M.J-M.DUPONT précise que l'on parle d'un cas particulier et non pas d'un politique mais bien d'un membre de l'HYGEA.

CHU A.Paré :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2016
2. Approbation du Plan Stratégique
3. Approbation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2017

Parc Naturel des Hauts Pays :

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2016
2. Budget 2017
3. Projets 2017
4. Appel marché de services : comptable et réviseur
5. Points d'actualité

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

Intercommunale IDEA :

Article 1 :

- de marquer accord sur l'affiliation de la Zone de Secours Hainaut Centre à l'Intercommunale IDEA dans le cadre du « in house » et sur la souscription au capital du secteur Historique de l'Intercommunale IDEA correspondant à l'acquisition d'une part B d'une valeur de 25 € par le Conseil de Zone de Secours Hainaut Centre.

Article 2 :

- de marquer accord sur les modifications de l'objet social ainsi que sur la modification de l'article 11 des statuts.

Article 3 :

- d'approuver le Plan Stratégique IDEA 2017-2019.

Article 4 :

- de marquer accord sur l'abrogation des tarifs et des prestations "in house" par l'Assemblée Générale afin que le Conseil d'Administration ait la compétence de fixer les missions et les tarifs y liés et donner ainsi aux Directeurs la possibilité d'établir des offres de services au cas par cas en fonction des missions souhaitées par ses associés.

Intercommunale HYGEA :

Article 1 : d'approuver le Plan stratégique de l'HYGEA 2017-2019

Article 2 : de ne pas marquer son accord sur le remplacement du jeton de présence octroyé à titre de rémunération pour la prestation de Secrétaire du Conseil d'Administration et des Comités de Gestion de secteur par une indemnité de fonction qui peut être accordée aux membres des organes de gestion d'un montant annuel brut de 3 700 € à dater du 1^{er} janvier 2016.

L'Article 2 de la délibération est proposé au vote de l'Assemblée ; il en résulte que :

par 15 « Abstentions » :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

par 7 voix « Contre » :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ

Il est précisé que l'Article 1^{er} de la délibération est, quant à lui, approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

Intercommunale A.Paré :

Article 1 :

- d'approuver :
 - le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016
 - le plan stratégique
 - le budget de fonctionnement pour l'exercice 2017

Article 2 :

- de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil en date du 20 décembre 2016.

Article 3 :

- de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

- d'adresser copie de la présente délibération à l'Intercommunale CHU Ambroise Paré.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays (ASBL) :

- d'approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 28 décembre 2016 de l'Intercommunale PNHP tels que présentés;
- de transmettre la décision à l'Intercommunale PNHP, rue des Jonquilles, 24, à 7387 HONNELLES.

Les délibérations requises sont adoptées.

Conseils Communaux – Calendrier – Année 2017 – Arrêt

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

- d'arrêter calendrier des réunions du Conseil Communal qui se tiendront durant l'année 2017, à savoir :

Les lundis : 30 janvier – 20 février – 27 mars – 24 avril – 29 mai – 26 juin – 25 septembre – 23 octobre – 27 novembre

Le mardi : 19 décembre.

La délibération requise est adoptée.

SNCB – Motion communale relative à la ligne 96 – Quévy-Frameries-Mons-Bruxelles

Etant donné les difficultés rencontrées par les usagers de la ligne 96 Quévy-Frameries-Mons-Bruxelles, et la volonté de réaffirmer le souhait de maintenir ladite ligne, le Conseil Communal, en sa séance du 21 novembre 2016, s'est proposé d'adresser une motion à M.BELLOT, Ministre de la Mobilité ainsi qu'à la SNCB.

Le projet adressé par Mme C.FONCK, Conseillère Communale, sera discuté et amendé lors d'une Commission Communale spécifique qui se tiendra le mercredi 14 décembre 2016, à 18 heures et ce, en regard des éclaircissements apportés suite à l'entretien de Mme FI.van HOUT, Echevine, avec le Ministre compétent.

Considérant les modifications déjà intervenues en 2015 avec le maintien d'un trajet direct de Quévy/Frameries à Bruxelles uniquement le matin et le soir, alors que la ligne était en permanence directe auparavant ;

Considérant les retards quasi quotidiens de la ligne 96 Quévy – Frameries – Mons – Bruxelles, et des retards particulièrement longs pendant les heures de pointe, entraînant de nombreuses difficultés pour les navetteurs qui se déplacent vers Mons ou Bruxelles ;

Considérant les plaintes bien compréhensibles des usagers ;

Considérant l'intervention de Madame Catherine FONCK, Députée Fédérale, lors de la séance du Conseil Communal du 21 novembre 2016 visant à interpeller le Ministre de la Mobilité, Monsieur BELLOT sur les diverses problématiques engendrées par l'exploitation « chaotique » de la ligne 96 ;

Considérant l'enjeu majeur que représente la ligne 96 pour les navetteurs de Frameries et Quévy mais aussi pour ceux situés dans la zone de chalandise (Borinage – Hauts-Pays, ...) ;

Considérant les facilités d'accessibilité et de parking de la gare de Frameries ;

Considérant que le maintien de cette ligne évite de renvoyer les navetteurs vers leur voiture ou vers la gare de Mons par ailleurs largement saturée le matin quant à son accessibilité et ses capacités de parking ;

Considérant que la gare de Frameries est un important vecteur de développement immobilier et économique ;

Considérant que les retards chroniques et les rumeurs de suppression de la ligne Quévy-Frameries-Mons risquent de créer une désaffection du public ;

Considérant l'échange constructif qui s'en est suivi par les différents membres du Conseil Communal et particulièrement Messieurs Draux, Bourgmestre ff., Dupont, Député Wallon et Disabato, Conseiller Communal ;

Considérant que comme elle s'y était engagée, Madame van Hout, Echevine, a rencontré le Ministre Bellot en date du 28 novembre afin de le sensibiliser aux différents problèmes d'exploitation rencontrés sur la ligne 96 ainsi que sur l'importance économique et stratégique du maintien de la ligne ;

Considérant la réponse donnée par le Ministre et confirmée dans son courrier du 05 décembre, à savoir :

- que le dossier de la ligne 96 est bien connu de ses services
- qu'il n'est pas question de supprimer la ligne
- que Messieurs Jo Cornu, Administrateur de la SNCB et Luc Lallemand, Administrateur d'Infrabel seront sensibilisés aux problèmes de ponctualité rencontrés par les navetteurs en insistant tout particulièrement sur l'importance de garantir les temps de correspondance en gare de Mons et sur la nécessité de prévoir autant que possible des correspondances quai à quai
- qu'il a également rappelé aux deux Administrateurs délégués qu'il attendait de leurs services qu'ils mettent tout en œuvre afin d'améliorer significativement la ponctualité sur l'ensemble de la ligne 96 ;
- qu'il a demandé dans le cadre du plan de transport 2017, une desserte de week-end soit analysée, compte tenu du potentiel de voyageurs susceptibles de se rendre à Mons pour des activités professionnelles, scolaires ou de loisirs ;
- qu'il a également invité les deux Sociétés à se pencher sur la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Mons – Quévy – Aulnoye/Maubeuge afin de pouvoir donner correspondance aux trains SNCF effectuant la liaison Maubeuge-Paris ;

Considérant par ailleurs que la presse a largement relayé l'intervention du Ministre tant auprès de la SNCB que d'Infrabel dans le but d'amener une meilleure coordination entre les deux entités du groupe et d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de retards (voir notamment article paru dans le Soir du 8 décembre 2016) ;

Considérant les réductions drastiques des dotations publiques à la SNCB et à Infrabel décidées par le Gouvernement Fédéral, ce qui entraîne notamment un défaut d'entretien des voies, mène à la réduction des vitesses des trains pour préserver la sécurité ainsi qu'à l'impossibilité de garantir la ponctualité ;

M.le Bourgmestre ff présente le rétroacte de l'intervention de Mme C.FONCK concernant la ligne 96 lors de la séance du Conseil de novembre. Une commission spécifique s'est tenue mi-décembre à l'effet d'examiner la motion déposée. Celle-ci a été analysée et amendée. Elle est notamment déposée sur les tables du Conseil de ce soir.

Mme C.FONCK salue le travail réalisé par l'ensemble des partis politiques du Conseil Communal. Elle souligne l'utilité d'une telle motion pour les nombreux navetteurs concernés. Ceux-ci sont désespérés ; durant les heures de pointe moins d'un train d'un train sur deux est à l'heure sur cette ligne. Voici 2 ans, la Ministre GALANT avait pourtant déjà certifié, promis des améliorations. De plus, il y a un manque flagrant d'entretien des voies, les budgets sont amputés.

M.le Bourgmestre ff. relève l'intervention de Mme FI.van HOUT auprès de M.BELLOT, Ministre de la Mobilité ; celle-ci a produit ses effets. A Frameries on peut donc se réjouir que les forces vives se sont mobilisées à l'effet d'obtenir des résultats. L'ensemble des démarches entreprises figure dans la motion-délibération afin que le Ministre continue de penser à Frameries pour que des améliorations voient le jour. Des propositions très intéressantes pour Frameries ont aussi été soulevées lors de l'entrevue, et il faut aussi le souligner.

M.M.DISABATO rappelle qu'une première motion date déjà de 2014, c'est bien un dossier important à propos duquel, on ne peut pas traîner.

De deux choses l'une : soit des améliorations ont lieu, soit elles n'ont pas lieu. Le vrai problème est l'argent. Il faut réinvestir au niveau de la SNCB. Aujourd'hui, le contexte est compliqué. Les besoins d'une région à l'autre ne sont pas identiques.

Il remercie Mme FI.van HOUT pour son intervention auprès du Ministre compétent. Il faut que l'on obtienne un cadre en matière d'amélioration pour avril 2017 ; les navetteurs sont exaspérés et ne peuvent plus attendre. Au sein du Conseil d'Administration, différents partis sont représentés. Ils doivent se positionner pour toute une série d'enjeux importants pour le rail.

Il y a réellement lieu d'insister sur l'aspect financier – le chemin de l'enfer doit être revu en urgence par de bonnes intentions. Tous ensemble, on peut conjuguer les forces politiques pour une amélioration de cette ligne, et bien encore au-delà de celle-ci.

M.R.WASELYNCK, quant à lui, relève que lors de la Commission, il a pu constater des intérêts communs à certains partis ainsi qu'un manque d'honnêteté envers les citoyens. Certains débats étaient plus concentrés à un mélange de politique fédérale, régionale et communale. La motion rédigée par le Directeur Général était totalement neutre, et il est regrettable que certains aient manqué d'humilité, n'entendant pas leur nom cité, préférant visiblement s'attirer les faveurs des médias que de s'inquiéter du sort des navetteurs. Que le Cdh plonge n'a échappé à personne mais lorsqu'il voit parfois un débat non constructif de par notamment les attaques incessantes de Mme C.FONCK envers une Echevine, il ne peut que regretter ce genre d'attitude.

Néanmoins, concernant la perte de subsides venant de l'Etat, il comprend l'agacement de Mme C.FONCK mais, nous ne sommes pas ce soir, au Parlement.

Il félicite M.M.DISABATO qui a pu redresser la barre avec un débat beaucoup plus diplomatique.

Il a toujours apprécié le travail en Commission car celui-ci est intéressant et constructif pour la préparation du Conseil. Par contre, le combat de poules ou de coqs, lui déplaît. En espérant qu'à l'avenir, d'autres Commissions soient plus agréables.

Il annonce qu'il votera « Pour » cette motion, dans l'intérêt des navetteurs.

M.Ph.DEBAISIEUX dénonce qu'une fois encore, on reconnaît un discours populiste qui n'a pas lieu d'être ce soir. Preuve en est, la motion a été réalisée avec tous les partis au sein de ce Conseil sans néanmoins, entendre l'avis de M.R.WASELYNCK à ce propos.

M.J-M.DUPONT se réjouit de la qualité des véritables débats politiques qui se tiennent au sein du Conseil afin qu'un accord puisse être trouvé entre les différentes familles politiques pour que ce soir, une motion puisse être présentée. Il fallait une mobilisation complète, ce qui a été le cas. Frameries s'est déjà battue pour préserver la gare ; il y allait de sa responsabilité pour les nombreux navetteurs, l'implication communale est bien présente. Il faut aussi rappeler que la gare joue un rôle important dans le développement de Frameries.

Le Conseil Communal, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

demande au Ministre BELLOT :

- de maintenir les dispositions horaires antérieures à décembre 2016 après les travaux devant se terminer au printemps 2017 afin de ne pas allonger le temps de parcours entre Quévy, Frameries et Bruxelles
- de veiller à ce que les mesures visant à garantir la ponctualité sur la ligne 96 puissent être concrétisées de manière urgente de façon à ce qu'une amélioration significative puisse être constatée à l'issue des travaux sur la ligne, au plus tard en avril 2017
- de maintenir une liaison directe pendant les heures de pointe entre Quévy, Frameries et Mons
- d'analyser la possibilité de développer une offre ferroviaire le week-end
- d'envisager la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Mons-Quévy-Aulnoye/Maubeuge permettant ainsi une liaison vers Paris ce qui serait de nature à améliorer l'attractivité de la région Mons-Borinage

La délibération requise est adoptée.

Frameries – Rénovation urbaine du quartier du Centre
Approbation de la convention de réaffectation 2016/A & de l'avenant n° 2 à la convention-exécution 2004

En septembre 2015, le Conseil Communal a approuvé le projet d'arrêté et de convention-exécution 2015 réglant l'octroi d'une subvention de 552.000 € à la Commune de Frameries.

L'accord sur le projet de l'aménagement de la place de l'Eglise repris dans l'arrêté de subvention 2015 ne pourra être donné qu'après signature de la convention de réaffectation 2016/A qui réaffecte un montant de 656.361,66 € à ce projet.

Le Service Public de Wallonie, la DGO4, soumet à l'approbation du Conseil Communal :

- un avenant n°2 à la convention-exécution 2004 en vue d'ajuster les montants et afin de permettre l'utilisation optimale de la somme pouvant être réaffectée en fonction des ventes ;
- une convention de réaffectation 2016/A du produit de la vente de biens 2016/A.

M.le Bourgmestre précise que ce point permettra d'enclencher la rénovation du quartier de l'Eglise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'avenant n°2 à la convention 2004 en vue d'ajuster les montants de l'avenant n° 1 à la convention 2004 et afin de permettre l'utilisation optimale de la somme pouvant être réaffectée en fonction des ventes.

Art. 2 : d'approuver la convention de réaffectation 2016/A comprenant les modifications contenues dans l'avenant n° 2 à la convention-exécution 2004.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Augmentation de cadre en maternel au groupe scolaire de la Libération - Ratification

Une augmentation de cadre peut être prévue le 11^e jour de classe après les congés d'automne, soit le mardi 22 novembre 2016.

Mme Bériot Géraldine, Directrice d'école au groupe scolaire de la Libération, informe le Pouvoir Organisateur que 46 élèves sont confirmés à l'école de la Libération ; ce qui génère ½ emploi supplémentaire + 2 p de psychomotricité, à dater du 22 novembre 2016.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

- Article 1^{er} : de ratifier la délibération du Collège Communal du 1^{er} décembre 2016 relative à la décision d'ouvrir un ½ emploi supplémentaire en maternel, à dater du 22 novembre 2016 au groupe scolaire de la Libération ;
- Art.2 : de ratifier la délibération du Collège Communal du 1^{er} décembre 2016 relative à la décision d'ouvrir 2 périodes en psychomotricité, au groupe scolaire de la Libération, à dater du mardi 22 novembre 2016 ;
- Art. 3 : de maintenir ces emplois jusqu'au 30 juin 2017, date limite de subventionnement du département. Ils ne pourront néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Bornes électriques installées sur le parking « Harmonie », rue des Alliés - Mesure de stationnement

Le Conseil Communal du 17 décembre 2015 a adhéré au projet-pilote de placement de bornes électriques, proposé par ORES.

Une borne de rechargement a été placée sur deux emplacements de stationnement sur le parking « Harmonie ».

Des véhicules, non électriques, stationnent cependant régulièrement sur ces deux emplacements.

Afin que les services de Police puissent verbaliser les contrevenants, il y aurait lieu de prendre une ordonnance de police.

M.Ph.WILPUTTE, Directeur Général précise que la délibération appelle à être revue.

M.P.BOUVIEZ précise qu'à Frameries et dans la région, le système n'est pas vraiment utilisé ce qui n'est pas le cas dans le Brabant Wallon.

M.Gh.STIEVENART demande que dans l'ordonnance de police, on ajoute une phrase visant à préciser que l'occupation de l'emplacement est limitée au temps requis pour le chargement du véhicule. Une fois chargé, le véhicule doit être enlevé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

- de prendre une ordonnance de police réservant le stationnement devant la borne électrique sur les deux emplacements, exclusivement aux véhicules électriques ;
- de matérialiser cette mesure par le placement du signal E9a, reprenant le sigle de la voiture électrique.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Mesures de circulation périodiques dans le cadre du passage de la balayeuse communale

Afin de faciliter l'organisation du passage de la balayeuse communale sur le territoire de la Commune, il y aurait lieu de prendre un règlement de portée générale qui vise des situations périodiques.

M.Ph.WILPUTTE, Directeur Général, émet la même remarque que pour le point précédent à propos de la délibération qui sera revue.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

- de prendre une ordonnance de police administrative règlementant la circulation et le stationnement dans les rues concernées par le passage de la balayeuse communale.

La délibération requise est adoptée.

POLitique Locale Energie Climat (campagne POLLEC 2) – Approbation des « objectifs 2030 » de la Nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l’Energie

En 2015, en partenariat avec la Province du Hainaut, la Commune de Frameries s’est engagée à participer au projet POLLEC 2 et à signer la Convention des Maires.

Entre-temps, les objectifs fixés dans cette dernière ont été revus :

- la réduction des émissions de CO₂ passe de 20 à 40%,
- la réduction de la consommation énergétique du territoire passe de 20 à 27%,
- l’augmentation de la production d’énergie renouvelable sur le territoire passe de 20 à 27%.

Avec le soutien de la Province du Hainaut en tant que structure supra-locale, l’Administration Communale s’est inscrite auprès de la Convention des Maires selon les objectifs 2020 en juin 2016.

Afin de valider les nouveaux objectifs de la Convention des Maires et étant donné que l’inscription de la Commune de FRAMERIES auprès de cette institution n’est pas encore finalisée, cette dernière a fait la demande d’une nouvelle approbation du Conseil Communal sur base des objectifs 2030.

M.DISABATO relève que, pour être rentable à tous points de vue, ce dossier devra attendre 2030. Il ne voit pas comment la Commune pourra atteindre ces objectifs. Une réelle différence est constatée entre le CPAS et l’Administration à ce propos. Il serait utile de voir comment générer les énergies pour diminuer les empreintes carbonées.

M.P.BOUVIEZ rappelle que la situation date de 2006. Une Commission ad hoc se tiendra en janvier prochain afin de présenter les avancements de ces projets. Le Plan Pollec 2 inclura notamment la population, le personnel communal. Une sensibilisation sera opérée par différents moyens. Des éléments existent. On a un potentiel énergétique qui peut être mis à la disposition de la population.

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

Article unique : de finaliser l'inscription à la Convention des Maires au plus tard en 2016 à travers le soutien fourni par la Province de Hainaut.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Budget 2017 – Approbation

M.J.DONFUT, Président du CPAS présente le budget 2017 ; il souligne que le budget est en équilibre, qu'il respecte le plan de gestion initial ainsi que les balises imposées par le CRAC. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'intervention communale, elle n'est plus sollicitée depuis cette mandature.

Général

1. Intervention communale en 2017 : Identique aux prévisions initiales soit 3.003.458,11 €
2. FSAS : intégration dans le plan de gestion des nouveaux montants communiqués par le SPW. Soit : 806.186€ en 2017 (au lieu des 762.154,26€ prévus initialement).
3. Prélèvement sur le fonds de réserve : 108.396,67 €
4. Création d'une nouvelle fonction : potager social à 84592 : +50.000€

Dépenses de fonctionnement :

1. 1% du budget adapté 2016 puis 1% par an
2. Dépenses énergétiques diminuées 6 mois en 2017 de 10 % car prévision d'un marché conjoint (Elia)
3. Dépenses énergétiques (électricité + Mazout) réduites à partir de 2018 car travaux énergétiques réalisés : gain de 30% sur les frais mazouts du 104 et gain de 15% sur les dépenses d'électricité du 83411
4. Adaptation des crédits de la cuisine centrale suite au marché alimentaire Best DEAL : - 43.000€ (D)

Dépenses de personnel :

1. Indexation : 0% en 2017 puis 1.5% chaque année
2. Ajout des dépenses des cotisations onss groupes cibles (PTP, Activa, SINE, Article 60) XX33/113-XX et ajout des Recettes ONSS groupes cibles liées XX33/465-02

3. En 2017 : prévision du remplacement de la Directrice financière pendant 6 mois : +63.000€ (D)
4. Engagements nécessaires pour répondre aux demandes de la Région Wallonne
 - Engagement d'un mi-temps **CDI** ergothérapeute pour les maisons de repos : + 23.300€
 - Engagement d'un temps plein **CDI** infirmier : +55.000€
5. Engagements pour permettre de renforcer les services :
 - Engagement d'un **CDD** mi-temps employé administratif (service RH): +20.000€
 - Engagement d'un mi-temps **CDI** employé administratif (services financiers): +26.000€
6. SAM : diminution des dépenses et recettes par rapport aux équivalents temps plein présents. Calcul réalisé sur 22,09 ETP.
7. Le traitement des médecins indépendants (maison médicale + PSE) sont rémunérés à partir de 2017 sur un article fonctionnement (XXX/122-...)

Dépenses de dettes :

- Augmentation de la dette 2017 p/r à PLG initial (1.3% au total).

Aide sociale, RIS, Insertion

5. RIS (55%) :
 - a) moyenne de 243.000€ par mois – estimation de 4 mises au travail de chef de ménage. = 2.860.512€
 - b) évolution : 0% en 2018 et 2019 puis 0.5% par an à partir de 2020
 - Volonté de maîtriser l'évolution des RIS en appliquant une politique de réinsertion socio-professionnelle très active.
6. RIS étudiant (65%) :
Moyenne de 35.000€ par mois puis indexation de 0% en 2018 puis 1% par an
7. Aide sociale : 180.000€ puis indexation de 1% par an.
+ Augmentation de la récupération qui passe d'une prévision de 55% à 65%.
8. Augmentation de nos récupérations RIS auprès des bénéficiaires : inscription de 67.000€ (puis pas d'indexation prévue dans le PLG)
9. Insertion (8451) : augmentation des mises au travail (en proportion des RIS diminués au 831) pour compenser la maîtrise de 0.5% d'augmentation du RIS.

Nombre de mises au travail :

- Classiques = 40 (indexation de 2% en 2018 puis 1% jusque 2022)
- Femmes = 25 (indexation de 2% en 2019 puis 1.5% jusque 2022)
- Jeunes = 16 (indexation de 2% en 2018 puis fin du projet)
- Économie sociale = 9

Hébergement des séniors

Ecureuils

1. Recettes d'hébergement : identique en 2017 que PLG initial avec une indexation de 1% chaque année (au lieu des 2% initialement prévus dans le PLG)
2. Forfait INAMI (Ecu + USPAD): augmentation de 3% de 2017 à 2019 puis augmentation de 2% de 2020 à 2022 (au lieu des 3% initialement prévus dans le PLG)

Bosquets

1. Recettes d'hébergement : crédits idem que budget 2016 adapté puis indexation de 1% chaque année (au lieu des 2% initialement prévus dans le PLG)
2. Forfait INAMI : augmentation de 3% de 2018 à 2019 puis augmentation de 2% de 2020 à 2022 (au lieu des 3% initialement prévus dans le PLG)
3. Lits courts-séjours : augmentation en 2017 de 1.5% p/r à budget adapté 2016 puis indexation de 1% par an.

USPAD

1. Recettes d'hébergement : identique en 2017 que PLG initial avec une indexation de 1% chaque année (au lieu des 2% initialement prévus dans le PLG)

Résidence services

1. Recettes d'hébergement = 193.000€ (occupation à 98%) + indexation de 1% chaque année (au lieu des 2% initialement prévus dans le PLG) :
 - 6 app. à 1.454 €
 - 1 app. à 1.400 €
 - 2 app. à 1.293 €
 - 3 app. à 1.240 €

Crèche :

10. Crèche : augmentation de l'intervention des parents = 118.272€ (11,2€ * 48 enfants * 220 jours/an de présences)
11. Subvention ONE : maintien des crédits prévus en budget 2016 adapté (369.000€) + indexation de 1% par an

ILA

1. Diminution des places d'accueil impactée
2. Actuellement 66 places : 38 femmes isolées + 10 adultes +18 enfants

Repas à domicile

- Diminution p/r à PLG initial. Nouveau montant calqué sur les rentrées du compte 2015. Puis indexation de 1% par an.

Repas scolaires

- Baisse des rentrées financières en 2017 puis rattrapage progressif programmé.

Maison médicale :

1. recettes mutuelles : augmentation de 3% par an comme prévu au PLG initial
2. Recette pour les frais de fonctionnement : augmentation à 44.000€

A l'extraordinaire, la continuité des investissements décidés se poursuit. Un nouveau projet d'agrandissement de la cuisine centrale verra le jour. Des malfaçons ayant été constatées, il y a lieu de réaménager la pièce en collaboration avec l'AFSCA. Par La même occasion, on reverra également le travail qui s'y déroule ; il est notamment envisagé de ramener les trois sites de cuisine à la cuisine centrale. Ceci génère un coût de 1 800 000 €. Il faut être en mesure de garantir des repas de qualité ainsi que des conditions de travail adéquates voire optimales.

M.Ph.DEBAISIEUX remercie M.J.DONFUT pour les éléments exposés. Ce budget présente une consolidation certaine, il s'en réjouit. Le projet tel que le développement du potager est très important. Le Groupe Cdh votera dès lors positivement ce budget 2017. Il remercie les services du CPAS pour tous les documents mis à disposition.

Il ciblera les repas à domicile et scolaires, à propos desquels, il faudra veiller à remonter la pente bien que le projet de la cuisine centrale viendra probablement arranger les choses. Il a notamment entendu que la qualité des repas n'est pas des meilleures.

En ce qui concerne le rachat de lits par le CPAS, il souhaite savoir si tout est réglé et quand cela va-t-il être prévu ?

M.M.DISABATO félicite M.J.DONFUT et les services ; depuis plusieurs années, le Conseil vote unanimement le budget du CPAS. Le projet du potager collectif est une excellente chose. A ce propos, il y aurait lieu de créer un lien pédagogique avec les écoles. Un très bon travail pourrait être réalisé à ce niveau.

Quant à la cuisine centrale, on entend parler de malfaçons mais l'architecte prendra-t-il sa part de responsabilité ?— même remarque au niveau de l'entrepreneur.

Pour la Maison Médicale, on parle de réserves importantes mais le produit suit-il ?

Quant aux Maisons de Repos, à ce jour, il y a encore beaucoup plus de demandes que de réelles possibilités. Il s'agit de faire face à la réalité.

Mme C.FONCK souhaite entendre le coût à charge des résidents dans les Maisons de Repos pour cette année et l'an dernier. Elle ajoute que le SPF Economie ne fixe pas le prix à charge des résidents. Elle souligne que le coût à charge des personnes est très élevé par rapport au montant moyen des pensions dans cette région. Ceux-ci sont relativement faibles. En effet, il faut estimer des montants de pension à 1 200 €/ mois voire, parfois, 1 000 €/mois pour certaines personnes. Un réel enjeu social est constaté. Il y a donc lieu de mener une vigilance accrue pour garder des prix raisonnables. Il s'agit de la responsabilité pleine et entière du CPAS d'augmenter le coût à charge des résidents.

M.J.DONFUT dénonce qu'il est difficile de répondre directement à des questions relativement techniques. Il faut différencier les structures afin de donner des informations qui correspondent. Néanmoins, les chiffres seront communiqués sans problème.

Mme C.FONCK ne parle pas d'aspect technique mais bien de faire prendre conscience que le coût à charge des personnes âgées est parfois très élevé et ce, par rapport aux pensions dont elles bénéficient. Plafonner ces coûts éviterait de rencontrer des difficultés financières pour les résidents.

M.J.DONFUT assure que le CPAS veille à ne pas engendrer des coûts trop élevés. Des unités spécifiques génèrent quelques frais supplémentaires tandis que les autres sont moindres. Néanmoins, il est bien entendu qu'il s'agit d'une préoccupation première du Conseil du CPAS au sein duquel, un travail commun est réalisé.

En effet, il a eu écho de la qualité des repas scolaires qui laisserait à désirer. Elle sera revue sans nul doute. La baisse de fréquentation à ce niveau est liée au fait qu'une trop grande rigidité avait été imposée quant à la réservation des repas. Le système est dès lors amené à être revu.

La liste d'attente au niveau des Maisons de Repos et de soins est un fait certain. Il faut savoir que pour les personnes les plus valides, on dispose de 40 lits. Toutefois, au niveau des autres structures, l'attente est malgré tout réduite. Le développement d'un système de maintien à domicile a également été mis au point.

La fréquentation de la Maison Médicale est assez fluctuant ; les médecins vont et viennent, c'est vrai. Il est difficile de finaliser car il s'agit de jeunes médecins sortant de l'école et ils ne restent pas.

Les malfaçons constatées à la cuisine centrale ont généré des expertises qui sont d'ailleurs toujours en cours. La procédure se poursuit et l'aspect juridique est appliqué. La réception provisoire n'avait, par ailleurs, pas été acceptée. L'idée d'un projet pédagogique avec le potager est à l'étude et les écoles pourront y participer. Par ailleurs, grâce M.B.SIRAULT, avec la participation du PNHP le projet de la plantation d'arbres fruitiers a pu être réalisé.

Il remercie l'esprit qui règne au sein du Conseil du CPAS et ce qu'il reflète au sein même du Conseil Communal. La sérénité est totale ; aucun parti présent ne revendique ses propres intérêts. Chacun œuvre pour la collectivité. Il remercie également les services pour le travail réalisé au quotidien.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

Article unique : approuve le budget 2017 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale & de la Décentralisation, le Collège Communal présente le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune relatif à la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

- a pris connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

La délibération requise est adoptée.

Budget communal 2017 – Vote

M.P.BOUVIEZ, Echevin des Finances, présente le budget communal 2017 :

« C'est sans doute presque une tradition que de présenter au dernier Conseil Communal de l'année le budget de l'exercice à venir.

Le Conseil Communal de décembre, compte tenu aussi de la présentation de celui du CPAS sera donc caractérisé par des points chiffrés.

Mais il faut savoir que ces montants parfois rébarbatifs pour certains conditionnent une année de gestion et intègrent des choix et des orientations qui ne pourraient se développer sans un soutien financier.

Le contexte financier des communes reste toujours très ingrat. J'ai une tendance à me répéter, mais celles-ci, comme d'ailleurs les CPAS, sont confrontées à un contexte économique toujours peu porteur. Les budgets sont aussi contrariés à des évolutions structurelles affectant tant leurs sources de financement que leurs dépenses et également à des variations de rendements aléatoires sur certaines recettes.

Ceci dit, restons néanmoins quelque peu positif, on retrouve sur l'application de l'une ou l'autre réforme des avantages qui permettront pour cette prochaine année de dégager un ballon d'oxygène budgétaire salubre pour notre commune.

Je voudrais d'emblée vous communiquer le résultat global de l'exercice propre :

- recettes estimées à 24.876.951 €
- dépenses estimées à 24.800.339 €

Le budget, tel qu'élaboré génère, à l'exercice propre un boni de 76.612 €

Commentaire sur les recettes

Au niveau des recettes de transfert, on enregistre une augmentation significative de la dotation issue du fonds des Communes. Je rappelle que le montant inscrit au budget initial de 2016 s'élevait à 7.063.541 €. Celui-ci a été revu à la hausse. La modification budgétaire votée en septembre dernier y avait déjà intégré une augmentation de près de 130.000 €. La tutelle nous informe que le montant réservé pour notre Commune atteindra pour 2017, 7.411.585 €.

Cette hausse est imputable à 2 éléments. D'une part, le calcul a été reconsidéré suite à un taux d'inflation supérieur à celui prévu initialement pour les années antérieures. D'autre part, le calcul de la péréquation fiscale a été actualisé sur base de nouvelles dispositions. Nous pouvons aussi supposer, même si on sait que la répartition du fonds des communes est issue d'une enveloppe fermée que Frameries puisse jouir d'une telle évolution durant les prochaines années.

En ce qui concerne les rendements des additionnels dont les taux restent inchangés, celui relatif au P.I. n'augmente que très légèrement. Il est estimé pour 2017 à 3.381.530 € soit à peine 16.000€ de plus par rapport à 2016. Compte tenu de l'essor du tissu urbanistique que Frameries connaît depuis plusieurs années, la progression du rendement apparaît comme très faible.

De même, le rendement de l'additionnel à l'IPP estimé par le Fédéral pour 2017 stagne, si on se réfère au montant inscrit au budget initial de l'exercice précédent. Certes celui-ci est influencé par le Taxe Shift (pour 2017 : perte de 25.000 €).

Cependant, ce montant prévisionnel annoncé pour 2017 est complètement incohérent si on se réfère à la rectification qui nous a été communiquée par la tutelle en octobre dernier. Car en octobre, le Fédéral nous annonce officiellement que le rendement de l'additionnel à l'IPP pour l'année 2016 atteindra 5.825.975 € soit près de 600.000 € de plus que la prévision initiale. Or, et ceci paraît aberrant, car au même moment, cette même tutelle nous communique que la prévision pour 2017 ne sera que de 5.207.543 € (soit 618.000€ de moins que le rendement global de 2016).

Allez trouver une logique à tout cela. Soyons clair, cette révision de 2016 dont l'impact est inscrit dans les exercices antérieurs de ce budget, est évidemment bénéfique pour nos finances. Et elle devrait dès lors fort logiquement se répéter pour l'exercice de 2017. Mais, sans certitude, nous ne pouvons qu'intégrer la prévision communiquée par la tutelle et établir un budget sur base d'une recette qui paraît pour le moins pessimiste. Je reviendrai sur l'IPP au travers d'un commentaire que je développerai plus tard sur le résultat établi tout exercice confondu.

Quelques mots sur les recettes issues des taxes dites locales.

En ce qui concerne celles qui touchent directement le portefeuille de nos concitoyens aucune augmentation des taux n'a été opérée. Au contraire, j'en profite pour rappeler que la taxe sur la collecte des immondices a été rabotée de 5% pour l'ensemble des assujettis. Son rendement reste conforme aux prescriptions puisqu'elle maintient un coût vérité à 101%.

En ce qui concerne les taxes qui visent le secteur privé, là aussi aucune augmentation de taux n'a été appliquée. Cependant au niveau de celle qui touche la force motrice, le budget affiche une baisse de rendement (environ 40.000 €) qui s'explique principalement par la fermeture de l'entreprise DOOSAN.

Pas de changement au niveau des dividendes (secteur énergétiques + IDEA), les montants officiels ne nous ayant pas été communiqués, nous avons préféré réinscrire les chiffres de 2016.

Commentaire sur les dépenses

Je vous propose de les différencier selon les domaines économiques.

Les dépenses de personnel pour 2017 sont estimées à 9.272.291.38 €. Elles sont caractérisées par une augmentation de 2.43% par rapport à l'exercice précédent et se justifie d'une part par l'absence de départs et d'autre part, par la diminution progressive du budget des dépenses de personnel durant les années antérieures. En fait, de 2014 à 2017 inclus, l'augmentation constatée dans ce secteur tout exercice cumulé n'est que de 0,55 %. Elle est donc inférieure à l'évolution naturelle des salaires imputables aux indexations enregistrées sur une période de 4 ans.

La mise en œuvre du pacte pour une fonction publique locale et provinciale, solide et solidaire auquel nous sommes liés est respectée ainsi que nos accords syndicaux nous engageant tous deux à remplacer les départs naturels autant du point de vue statutaire que contractuel. En 2017, nous observons qu'aucun départ naturel n'est prévu, il n'y a donc aucun remplacement envisagé.

Cependant, pour respecter le plan de nominations négocié au sein du protocole d'accord 2014-2017, 3 nominations seront programmées.

Grâce à cette politique maintenue au fil des ans, aucune cotisation de responsabilisation ne doit être envisagée. Par ailleurs, le taux de base de la cotisation de solidarité pensions annoncé à 41,5% par la circulaire budgétaire 2017, a bien été réduit à 38%.

D'autre part, compte tenu des prescriptions reprises dans la circulaire budgétaire, aucune indexation n'est prévue pour le budget 2017 par rapport aux rémunérations de juillet 2016.

Dans le domaine du fonctionnement, aucune hausse des montants repris dans le secteur de la consommation énergétique n'est envisagée. Néanmoins, les propositions tarifaires étudiées par la CWAPE viennent d'être validées. Elles entraîneront en Hainaut tant au niveau du gaz que de l'électricité une augmentation des tarifs de quelques %.

C'est donc dans ce contexte que nous amplifierons les actions destinées à économiser l'énergie dans nos bâtiments. Le programme POLLEC II auquel notre commune s'est engagée ainsi que les contraintes financières européennes susceptibles de nous impacter à moyen terme si rien n'est concrétisé nous incitent à devoir respecter des objectifs limitatifs de production de CO2 à moyen terme sur l'ensemble du territoire par le biais d'une réduction de la consommation d'énergie fossile et d'une utilisation croissante de l'énergie verte. A ce niveau, l'organe Communal, tout comme le CPAS doit faire figure d'exemple.

Dans le secteur du fonctionnement (achats de consommables, de matériel ou de matériaux), le montant global des dépenses est inférieur à celui prévisionné en 2016 après MB2. Il est estimé à 3.179.370 €.

Au niveau des dépenses de transfert, conformément au plan de gestion, la dotation destinée au CPAS sera relevée de 2% par rapport au budget initial de 2016. Elle équivaut à 3.003.458 €. Je ne m'étendrai pas plus sur le CPAS et les actions qu'elle mène puisque son Président les a exposées précédemment.

Nous sommes évidemment tous convaincus de l'utilité et de l'efficacité d'une telle institution, confrontée à des demandes sans cesse croissantes imputables aux difficultés socio-économiques qui caractérisent notre région.

La zone de police : en attente de la finalisation de leur budget, il a été décidé, et ce en accord avec l'ensemble des partenaires composant son collège, qu'il lui sera alloué un montant équivalent à la dotation rectifiée évoquée lors de la MB de juin 2016. En ce qui concerne Frameries celle-ci s'élève à 2.620.783 €

La zone de secours : comme vous le savez, cette dotation évolue au cours du temps de telle manière de disposer d'une meilleure répartition des dépenses sur l'ensemble des communes affiliées. Ainsi, Frameries étant une des communes ayant initialement une quote-part très importante à verser, verra en 3 paliers annuels sa contribution diminuer pour atteindre un montant plancher en 2018.

Pour 2017, au-delà de ce lissage favorable, Frameries, comme toutes les autres communes affiliées bénéficiera d'un retour financier partiel imputable à un résultat comptable positif de l'année 2015.

Le montant de la dotation pour 2017 est estimé à 1.099.238 €

Les autres principales dépenses de transferts visent l'intercommunale Irsia (193.136 €), la cotisation vers l'IDEA (54.802 €), la dotation du syndicat d'initiative gardée au même montant que l'an dernier pour les mêmes raisons (86.178 €), les fabriques d'églises (91.000€), la maison de la laïcité (42.000€), le centre culturel (72.000 €).

Notons enfin qu'un montant supplémentaire de 20.000 € (même si ceci n'est pas exactement une dépense de transfert) réparti sur divers articles de fonctionnement a été décidé pour le développement des activités dans les quartiers organisés par la Maison de la Prévention et ce, afin d'amplifier les activités du PCS. De plus, une attention toute particulière sera prêtée sur la fête d'Halloween qui a connu un énorme succès cette année.

Pour ce qui est des dépenses de dettes, soyons clairs, la Commune a rétabli un équilibre dans ce secteur. Rappelons que la dette brute budgétaire s'élevait en 2013 après MB à 3.406.645 €. Elle s'est significativement réduite pour parvenir en 2017 à un montant de 3.082.422 € (baisse approximative de 400.000 €). Ce résultat est le fruit d'investissements que la majorité s'est astreinte à limiter volontairement en 2014 et 2015 pour s'ancrer dans des balises soutenables de dépenses de dettes qui s'étaient accrues suite à une période durant laquelle la commune avait fortement investi dans la rénovation. Mais c'est aussi le résultat d'un travail effectué par les services sur la dette active et la renégociation des taux d'intérêts avec les banques prêteuses.

L'exercice budgétaire qui s'écoule dénote déjà un accroissement des investissements, celui de 2017 se caractérise par une augmentation nette des projets inscrits à l'extraordinaire et ce, sans pour cela ternir l'équilibre financier.

J'en viens donc au budget extraordinaire :

Le montant des dépenses (investissements) s'élève à 3.933.623 € subsidiés à hauteur de 2.640.911€

Permettez-moi de vous énumérer les principaux projets en les classant en 3 catégories.

La 1ère concerne les investissements relatifs à des travaux de rénovation ou d'équipement de notre patrimoine.

Il s'agit entre autres :

- de la rénovation de la toiture du hall de maintenance (115.000 € ont été inscrits à cette fin)
- de l'adaptation d'une alarme sur ce même bâtiment (inscription de 25.000 €)

- de la rénovation de la toiture basse de la salle omnisports ainsi que le remplacement du revêtement intérieur en polyuréthane pour un montant global de 700.000 €
- de travaux divers dans les écoles (nouveau carrelage, détecteurs incendie, aménagement du parking de l'académie de musique, rénovation de la menuiserie de certains bâtiments) pour un montant global de 400.000 €.
- d'autre part, 47.000 € sont réservés à diverses démolitions (cafétéria du base ball, mur et le bâtiment de la rue du Parc à la Bouverie)
- 25.000 € sont dédiés pour la lutte contre les dégâts occasionnés par les pigeons sur l'hôtel de ville.
- enfin, l'auberge de jeunesse sera muni d'un nouvel escalier de secours (55.000 €)

La 2ème catégorie concerne les projets relatifs à la création de nouveaux aménagements et l'exécution de travaux sur nos voiries

Ces projets visent :

- la rénovation des rues Brasseurs et Fourches pour lesquelles 380.000 € sont réinscrits
- des travaux estimés à 300.000 € pour l'aménagement de la rue Fabien Gérard
- l'aménagement de la rue Maïeur Andry pour un montant de 200.000 €
- la rénovation de la partie supérieure de la rue de la Bergerie pour un montant de 100.000 €
- des travaux sont également prévus à la rue des Chalets finlandais (70.000 €) ainsi qu'à la voirie qui donne accès au cimetière de la rue Donaire (60.000 €)
- la rénovation des trottoirs du bas de la rue de la Colline (60.000 €)
- enfin 200.000 € sont réservés pour l'entretien des trottoirs (rue de Fleignies) et 100.000 € sont dédiés à la sécurité dans l'entité, 40.000 € sont inscrits pour l'achat de mobilier urbain.

La 3ème catégorie concerne les investissements qui contribuent au développement de projets à plus long terme. Ils concernent, en outre, la rénovation de la Grand-Place dans sa finalité. Après l'achat du bâtiment de l'ancien restaurant « la dégustation », il est proposé de racheter le café de la « grand place » pour un montant de 150.000 € maximum, ce qui permettra à la commune d'accroître sa réserve foncière et à terme de développer un projet d'envergure situé en haut de la Grand Place pour terminer ainsi sa rénovation.

D'autre part, si le budget 2016 intégrait déjà des honoraires destinés à concevoir un aménagement du terrain de football du RSB (2016 : 20.000 €), nous avons estimé qu'il était opportun de créer un espace sportif qui intégrerait une infrastructure nouvelle et totalement complète permettant au club de s'épanouir dans les meilleures conditions, de créer un complexe sportif et de loisir adapté aboutissant ainsi à un lieu aménagé reliant le centre-ville (et le nouveau quartier de l'église) à l'auberge de jeunesse et la rue des Dames. Notre projet consiste à rénover le site durant les années à venir pour un montant escompté d'environ 2.000.000 à 2.500.000 € (avec une subvention Infraspports).

Dès lors, il va de soi que les honoraires liés à l'étude ont été très fortement majorés : 210.000 € figurent inscrits à cette fin au budget.

En conclusion :

Je voudrais débiter ma conclusion en vous communiquant 2 montants.

Le 1er c'est 1.079.214 €. Il s'agissait du boni cumulé estimé après l'élaboration du budget communal de 2016. Le 2ème c'est 3.253.454 €.

C'est le montant du boni cumulé que nous affichons ce soir après l'élaboration du budget 2017.

L'an dernier, certains détracteurs considéraient que la majorité perdait pied en entraînant les finances communales sur des trajectoires dangereuses.

Cela n'a jamais été le cas. Les précédents résultats des comptes le prouvent. Le dernier, celui de 2015, a particulièrement été favorable. Notre gestion reste et restera celle de mandataires responsables. Les faibles taux de recouvrement réalisés dans les domaines des dépenses de fonctionnement et de personnel en attestent. La révision de la dette que nous avons volontairement activée est aussi un facteur supplémentaire témoignant d'un profond travail réalisé dans le domaine de la gestion budgétaire journalière.

Notre régression financière observée ces 3 dernières années émane essentiellement d'éléments extérieurs imputables à la lenteur d'enrôlements de taxes ou d'impôts dont la responsabilité incombe au Fédéral. C'est le cas pour les additionnels à l'IPP et au PI. Aujourd'hui nous entrevoyons une réelle éclaircie dans cette grisaille puisque la tutelle nous a confirmé l'augmentation de la prévision sur l'additionnel à l'IPP pour 2016 de près de 600.000 €. Nous prouvons par le redressement du boni cumulé estimé à plus de 3.250.000 € pour 2017 que la majorité gère les finances communales de manière pondérée, réfléchie, sans artifice et sans aucun dérapage.

De plus, et je le répète, notre budget 2017 demeure aussi dans son résultat à l'exercice propre, contrarié par la prévision d'un montant sur l'additionnel à l'IPP à l'évidence trop faible ou calculé par le Fédéral par défaut.

On peut donc espérer pour fin 2017 d'un éventuel nouveau rattrapage, car les chiffres qui nous sont communiqués pour cet exercice sont illogiques.

Mesdames et Messieurs, au-delà de ce constat, le budget qui vous est présenté ne manque pas d'ambitions. A l'ordinaire, il intègre toutes les dispositions financières pour maintenir un outil administratif et technique performant destiné à mieux servir la population. Il y propose par le subventionnement de ses asbl et de ses organismes satellites un panel d'actions concourant à l'émancipation de ses habitants et des groupements associatifs. L'ADL sera une fois de plus le catalyseur au développement du commerce et de l'offre touristique de notre commune. L'enseignement communal fera l'objet de divers projets pilotes d'ordre sportif ou culturel.

Un accueil extrascolaire y sera consolidé. Le syndicat d'initiative intensifiera ses activités festives tout comme le centre culturel en matière de promotion de la culture. Enfin, la maison de la prévention amplifiera ses actions de proximité dans les différents quartiers.

Le budget à l'extraordinaire quant à lui se caractérise non seulement par l'inscription de travaux de rénovation certes urgents destinés à préserver notre patrimoine mais aussi par la volonté d'entreprendre des projets importants d'aménagement de voiries concevables à court terme combinés à des projets porteurs d'une vision sur le plus long terme. Tous ces éléments dénotent que le budget 2017 témoigne de la planification d'une multitude d'actions, loin d'être éphémères, mais garantes d'une politique construite sur des objectifs réalistes et cohérents.

Ce budget, nous le considérons comme très équilibré dans ses chiffres et ambitieux dans ses projets. Des données plus détaillées sont reprises dans la déclaration de politique générale explicitant l'essentiel de l'activité communale qui sera menée par la majorité. Tout cela a induit un travail important en terme de ressources humaines. Je tiens donc, au nom du Collège, à remercier l'équipe administrative qui nous a accompagnée tout au long du travail qui trouve son aboutissement ce soir.

M.Ph.DEBAISIEUX regrette le délai court entre la réception de l'ordre du jour du Conseil, des annexes et la date de la Commission des Finances.

Il s'interroge à propos de certains postes tels que :

le renouvellement de la téléphonie ;

le montant des frais administratifs pour le Journal Communal (qui a doublé en 2 ans) qu'en est-il du marché public relatif aux travaux d'impression tel que prévu par la loi ? ;

la location du parking de l'Harmonie qui augmente en 2 ans de 10 000 € alors que le nombre de places reste identique ;

l'opération des abonnements au PASS

l'opération Mons City.

M.le Bourgmestre souligne que répondre point par point est très difficile. Les Commissions se sont tenues. En général, elles se déroulent le mardi ; ce mois-ci, ce fut le lundi. Les questions de ce type auraient tout aussi bien pu être posées plus tôt.

Il précise que le système téléphonique communal est obsolète ; l'augmentation du coût locatif du parking de l'Harmonie est liée à l'indexation telle qu'elle figure dans le contrat en lui-même. Pour Mons Hainaut, « club phare », toutes les Communes ont été approchées dans le cadre de l'anniversaire des 25 ans. Le but est de mettre à l'honneur, en vitrine une Ville avant ou après les matchs. 1 000 places sont d'ailleurs proposées.

Mme Fl.van HOUT ajoute qu'il ne s'agit pas d'un abonnement en tant que tel mais bien un budget qui couvre le coût d'accès des enfants au PASS tous réseaux confondus. Pour le moment, seule l'école de La Victoire était concernée et à l'avenir, on élargira cette possibilité à toutes les écoles.

M.Gh.STIEVENART relève trois points de transfert :

La Zone de Police dont le budget sera voté le 29 mars 2017. Les prévisions énoncées au budget ce soir ne sont pas certaines.

Le Syndicat d'Initiative n'est pas un « Collège Communal Bis » ; lors du Conseil Communal de mars 2014, J-M.DUPONT, Bourgmestre en titre, promettait des changements très rapides. Le contrôle des subventions accordées par le Conseil existait pour, justement, éviter ce type de souci. En 2017, la subvention augmente à nouveau soit 25 000 €.

La Zone de Secours pour laquelle, un long et intéressant débat s'est tenu lors du Conseil de novembre dernier aurait dû générer une interpellation de celle-ci afin d'obtenir des éléments de réponse concrets, précis. Il faut regretter toute une série d'obligations qui existent via une loi alors que rien n'est respecté.

M.le Bourgmestre ff. signale que la dotation à la Zone de Police a bien été votée. 350 agents devraient y travailler ; hélas, à l'heure d'aujourd'hui, seuls 294 y fonctionnent. Une perte d'hommes est dès lors constatée malgré un appel lancé, très peu de candidats se manifestent. Néanmoins, il faut, en effet, rétablir le nombre fixé.

En ce qui concerne la Zone de Secours, M.le Bourgmestre ff. signale que pour la visiter, ou consulter le budget, il suffit juste de se rendre sur place. Les ordres du jour sont affichés aux valves communales mais la Zone n'a pas envoyé le budget. Le premier plan d'actions sera présenté au Conseil de janvier 2017. On connaît tous les problèmes rencontrés par la mise en place de la Zone.

Quant au Syndicat d'Initiative, on présentera le contrat de gestion également.

M.STIEVENART ajoute qu'il doit être présenté pour le prochain Conseil et ce, en respectant les délais imposés.

M.M.DISABATO dénonce le lyrisme avec lequel M.P.BOUVIEZ a présenté le budget communal 2017. Par rapport au boni annoncé à la hausse, après analyse, il n'en reste pour ainsi dire rien.

On entend parler d'énergie, c'est très bien mais comparativement au CPAS, l'Administration n'est nulle part. On ne voit pas un grand plan global de réduction des coûts énergétiques alors que les fluctuations des prix sont très importantes. On ne voit pas très clair sur les prévisions, on ne comprend pas vraiment la logique.

D'un point de vue « sécurité », bien qu'elle apparaisse dans la déclaration de politique générale, on ne voit pas de matérialisation à ce sujet. En outre, la police de proximité est de moins en moins dans les rues. Ce point important aurait pu être prévu dans la déclaration. Ceci dit, il faut reconnaître que le document présenté a bien évolué par rapport aux années précédentes. Il salue l'évolution positive à ce niveau.

La malpropreté est toujours un point noir à Frameries. Aucune somme n'est prévue pour sanctionner les pollueurs ; ces personnes sont une plaie pour les autres citoyens. Des campagnes de prévention ont été menées mais à un moment donné, il fallait passer à la répression. Quand on habite une région propre, on en est fier ce qui n'est hélas pas le cas.

On ne voit pas très bien la politique commerciale menée à Frameries. Des propositions ont pourtant déjà été formulées telles que la halte-garderie, qui faciliterait l'accès aux commerces par les parents dans le cadre de leurs achats en sachant leurs enfants gardés. La mise au point d'un transport par mini-bus qui circulerait dans les communes de Sars, Eugies, Noirchain....

La taxation avait été revue à la hausse ; cette année, elle est réduite de 5 %.

Voici quelques éléments sur lesquels, il est clairement en désaccord.

Le schéma de structure à propos duquel rien n'a été revu alors que la proposition date d'avant 2012.

Des travaux sont bien prévus pour certaines rues ; cependant, il existe des rues où les interventions de rénovation sont moindres (rues des Dames, Roosevelt)....et là, on n'a rien prévu.

Au budget extraordinaire, on retrouve l'éclairage public de la Grand place qui est relativement onéreux. A son sens, le lieu est suffisamment mis en « lumière » à diverses occasions (Fêtes d'Halloween et parade/spectacle de Noël). Ceci dit, l'Atrium est de plus en plus mis en valeur à diverses occasions (Carrefour des Saveurs, marché de Noël,). Dès lors, pourquoi un tel investissement pour la Grand Place qui est bien suffisamment équipée à ce niveau.

M.J-M. DUPONT ajoute que le Cdh a posé des questions plutôt techniques. Pour la Zone de Secours, tout le monde connaît les difficultés qui ont été rencontrées, il ne reviendra pas sur le débat de novembre. Des actions au bénéfice de la population sont prévues, c'est le souhait de la majorité de promouvoir Frameries. Il y a des investissements prévus en 2017 ; certains datent de 2016 et sont dès lors reportés. D'ici la fin de la mandature, 7 350 000 € seront investis.

Le budget est un document prévisionnel ; c'est un budget qui correspond aux politiques menées. La Commune souhaite une politique sociale élaborée par le CPAS. Le développement des politiques à l'égard du vieillissement est un fait important, et on anticipe à ce propos depuis plusieurs années. On a toujours à cœur de veiller à une tarification adaptée pour les personnes âgées qui résident en maisons de repos et de soins. Des choix politiques ont été posés et on continue à les assumer. Le Fonds des Communes était réclamé à cor et à cris ; aujourd'hui, après un combat par le Ministre des Pouvoirs Locaux, on y arrive petit à petit.

Le projet RENOWATT est porté par l'IDEA qui vise à réaliser des investissements afin d'économiser les énergies dans les bâtiments publics.

L'aspect sécuritaire au niveau de la Cité de l'Arbaix. Une Maison de la Citoyenneté a été inaugurée l'an dernier. Les services de prévention existent, un plan de cohésion sociale aussi. 2 autres Maisons de la Citoyenneté existent sur le territoire communal.

Dénoncer des travaux réalisés à l'emporte-pièce n'est absolument pas vrai ! Et, proclamer que tout dépend de qui habite la rue concernée est carrément malsain.

M.R.WASELYNCK se réjouit pour le maintien de l'emploi au niveau du personnel communal et, surtout, qu'il y ait un boni au niveau du budget 2017 sans aucune augmentation des taxes.

Malheureusement, il déplore une augmentation du nombre de personnes qui bénéficient du RIS et ce, suite aux décisions gouvernementales ainsi qu'à la conjoncture économique actuelle.

En matière événementiel, le pari a été gagné et il constate une augmentation attractive des citoyens. Que ce soit les festivités pour le Jazz Festival, la fête d'Halloween, le marché de Noël, la brocante d'Eugies, il se permet de féliciter tous les acteurs ainsi que les responsables. Les choses avancent, s'améliorent.

L'agenda des travaux est, quant à lui, presque respecté et, il rejoint la remarque de M.DISABATO concernant quelques réfections minimales dans certaines rues qui méritent une attention également.

La mobilité génère quelques améliorations comme, par exemple, le placement d'un petit rond-point à l'intersection de la rue de la Haye et de la rue de Dour à Sars-la-Bruyère ; la suppression du stationnement alternatif à la rue de la Montagne serait aussi une bonne chose.

Hélas, pour les commerces, il est fâché que l'Atrium tarde à se remplir mais ne désespérons pas, tout comme d'ailleurs les cellules commerciales du Family Center qui sont toujours vides.

Pour l'enseignement, il espère qu'au fil des mois, la barre va se relever à l'école de La Libération.

En ce qui concerne l'environnement et la gestion des déchets, fait est de constater une augmentation des dépôts sauvages, et ces incivilités doivent être sévèrement sanctionnées. Ceci dit, la fermeture du parc à containers le lundi génère une incidence certaine à ce propos. Afin d'améliorer un service pour les citoyens, et surtout pour les personnes ne sachant pas se déplacer dans ces parcs, il déposera une motion au prochain Conseil Communal afin d'assurer le ramassage semestriel d'objets encombrants. Etant bien entendu que M.M.DISABATO est déjà intervenu auprès de l'HYGEA à ce sujet.

Dans l'ensemble, le résultat est positif. 2016 fut un bon cru. En espérant que 2017 soit encore meilleur pour le bien, dans l'intérêt des citoyens.

M.Ph.DEBAISIEUX confirme que beaucoup de choses ont été dites. Un budget est un acte politique, et il transmet l'idée de la majorité communale. Le budget 2017 est le dernier avant l'année des élections qui se dérouleront en octobre 2018. Les intentions ne sont pas de dire que rien n'a été fait.

Néanmoins, il faut reconnaître que l'on reste dans le même type de budget qu'en 2016. Ce budget est analysé par rapport au produit de la politique générale déposée en 2013. Dès lors, on peut reconnaître que beaucoup de choses restent à réaliser mais, pas nécessairement avec beaucoup de moyens financiers.

Toutefois, en lisant on se rend compte qu'on est loin de pas mal de choses qui avaient été annoncées :

Le logement était une des grandes priorités ; on attend toujours le rapport de l'agent sanctionnateur, et il est dès lors impossible de se faire une idée du nombre de procès-verbaux délivrés en matière d'incivilités environnementales.

Il y a aussi un manque de vision de la part de la majorité au niveau des commerces qui ont tendance à se développer vers le centre commercial de La Bouverie. Il faut donc revenir avec une réflexion à ce propos.

Il regrette qu'au niveau du schéma de structure des choses auraient pu être faites plus tôt alors que rien n'a encore été mis en place à ce propos.

Le développement sportif est une bonne chose et tout le monde doit s'en réjouir. Néanmoins, 50 000 € pour Mons-Hainaut tout en sachant que Frameries a purement et simplement jeté dehors un club sportif sans lever le petit doigt, c'est très regrettable.

La sécurité, la mobilité – situation à l'arrêt : où est le plan de mobilité, où en est la sécurité ? En voiture, pour traverser Frameries vers Eugies on met au minimum 20 minutes ; des files interminables de véhicules subsistent à longueur de journée. Le rétrécissement de la voirie a certes été voulu mais, vu le constat au quotidien, un plan de mobilité s'avère utile voire urgent.

Quoi qu'il en soit, le Groupe Cdh votera négativement le projet de budget communal 2017 présenté ce soir.

Mme Fl.van HOUT dénonce les propos visant à déclarer un manque de vision stratégique d'un point de vue commercial. Un accompagnement adapté existe du début à la fin de l'installation d'un commerce. Ce n'est pas en trois ans que l'on verra une évolution et des résultats. Il s'agit de projets complets et de longue haleine. Frameries ne vise pas des commerces identiques à ceux installés sur la R5 à La Bouverie. De plus, aujourd'hui, il est particulièrement difficile de se lancer dans une activité commerciale. Les banques sont très réticentes, les frais notariaux sont très onéreux ; il s'agit d'un contexte compliqué dont il faut tenir compte.

M.M.DISABATO rappelle que la rénovation urbaine date de 1994 et on arrive en 2017 en entendant dire qu'il faut encore attendre quelques années. Il insiste sur le fait qu'une « halte-garderie » pourrait intéresser des personnes. Un mini-bus circulant sur les Communes de l'entité permettrait aux habitants de rejoindre le Centre-Ville. Enfin, il ne faut pas se fixer sur la seule stratégie qu'est l'Atrium.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 15 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

par 7 voix « Contre », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ

Article unique : approuve le projet de budget communal de l'exercice 2017.

La délibération requise est adoptée.

Offre d'achat pour l'immeuble sis Grand Place, 4 à Frameries

L'immeuble sis Grand Place, 4 à Frameries est actuellement mis en vente par une agence immobilière.

La Commune étant propriétaire de plusieurs bâtiments sur cette partie de la Grand Place, cette acquisition lui permettrait d'accroître sa réserve foncière sur ce site et, à terme, de développer un projet d'envergure ou de vendre un plus grand ensemble à un promoteur.

M.Ph.DEBAISIEUX remarque que l'estimation est arrivée bien après la réception de l'ordre du jour. Après avoir vu les photos du bâtiment, le prix apparaît très excessif. Il rappelle que le rôle de la Commune n'est pas de jouer au promoteur immobilier. Il ne voit aucun point de comparaison comme il se doit de l'être. Qu'il faille développer des moyens est normal. La rénovation urbaine date de 1994, c'est très bien. Le périmètre autour de la Grand Place a été largement revu, rénové, amélioré, embelli. C'est un constat dont tout le monde se réjouit. La rénovation du quartier de l'Eglise est maintenant lancé. A son sens, la Grand Place est très bien telle qu'elle est ; il faut, aujourd'hui, consacrer des projets à autre chose.

M.le Bourgmestre ff. s'étonne des propos vu les décisions prises en matière de rénovation urbaine depuis plusieurs années dans ce cadre. L'estimation a été transmise par le géomètre sans comparaison, il le reconnaît. Néanmoins, cette personne connaît les prix des autres bâtiments. Le but final est d'obtenir un grand ensemble commercial sur la Grand Place tout en gardant la même logique, la même réflexion qu'en 1994.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 15 voix « Pour » :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

par 7 voix « Contre » :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, C.FONCK, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK

décide :

Article unique : de faire une offre d'achat, au montant de 135 000 €, pour l'immeuble sis Grand Place, 4 à 7080 FRAMERIES, sous réserve d'approbation du budget 2017 par le Gouvernement Wallon.

La délibération requise est adoptée.

Impositions communales – Taxe sur les imprimés publicitaires – SIT MEDIA SA Exercice 2012 – Décision du Tribunal de Première Instance - Appel

Le 01/10/2013, la société SIT MEDIA SA introduit réclamation contre la taxe sur les imprimés publicitaires pour l'exercice 2012.

Le 13/03/2014, le Collège Communal rejette la réclamation.

Conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 25 mars 1999, portant exécution de l'article 7 de la loi du 23 mars 1999 relative à l'organisation judiciaire en matière fiscale, la société SIT MEDIA SA introduit un recours devant le Tribunal de Première Instance de Mons en date du 07/07/2014.

Le Tribunal a prononcé, le 12/01/2016, un jugement défavorable à la Commune.

Sur avis de notre conseil Maître Letellier, le Collège Communal a décidé d'aller en appel de cette décision lors de sa séance du 03/03/2016.

M.Ph.DEBAISIEUX rappelle qu'il n'appartient pas au Conseil de ratifier une décision. De plus, il n'y a pas de note qui explique les motivations qui génèrent l'appel.

M.Gh.STIEVENART, quant à lui, précise que le CDLD est précis à ce propos.

M.le Bourgmestre ajoute que le Collège a pris l'option d'aller en appel et que ce soir, il demande au Conseil d'acter cette décision et de l'autoriser à introduire, à mener cette procédure en appel. Il ne voit dès lors pas où est le problème par rapport à ce dossier. Néanmoins, les vérifications d'usage seront entreprises.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 15 voix « Pour » :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

par 7 « Abstentions » :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de prendre acte de la décision du Collège Communal visant à introduire une procédure d'appel suite à la décision du Tribunal de Première Instance, de Mons.

Article 2 : d'autoriser le Collège Communal à introduire, et à mener cette procédure d'appel.

La délibération requise est adoptée.

Caisse communale – Procès-verbaux de vérification en date des 31 mars & 30 juin 2016

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

- a pris connaissance des procès-verbaux de vérification de la caisse communale aux 31 mars et 30 juin 2016.

La délibération requise est adoptée.

Subside exceptionnel 2016

En séance du 28 juin 2016, le Conseil Communal a voté une modification budgétaire reprenant à l'article 72201/33201 de 2016 « subventions aux associations Ecoles libres et officielles » une augmentation de 10 479 €.

Une partie de cette somme, à savoir 1 000 €, a été prévue afin de subsidier les classes de verdure dans l'enseignement libre, organisées à partir du 1^{er} septembre 2016.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, Cl.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : de verser aux écoles de l'Enseignement Libre la somme de 1 000 € à titre exceptionnel, et à la répartir à parts égales :

St Joseph : 250 €
St Waudru : 250 €
Sacré Cœur Eugies : 250 €
Ecole Ste Marie : 250 €

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2016 non nominatifs.

Vu les Articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes desquels les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être, afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés, soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Les organismes repris ci-après ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice et ils ont fourni les documents nécessaires pour l'octroi des subsides.

Article 521/332-01

Comité d'animation de Sars :	411 €
Espace culturel et social : Fête d'automne	374.10 €
GPCA	5090.78 €

Article 76103/332-02

Espace culturel et social 1178.47 €

Article 76201/332-02

Espace culturel et social 4518.20 €

Sous réserve des justificatifs 2015

Article 840101/332-02

Infor-jeunes 3718.40 €

Article 521/332-01

3386 €

UCI

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

Article 1 : d'approuver les documents comptables requis pour les subsides.

Art.2 : d'octroyer les subsides aux organismes ayant fourni les documents comptables relatifs à l'octroi des subventions :

Article 521/332-01

- o Comité d'animation de Sars : 411 €
- o Espace Culturel et Social : fête d'automne : 374,10 €
- o GPCA : 5090,78 €

Article 76103/332-02

- o Espace Culturel et Social : 1178,47 €

Article 76201/332-02

- o Espace Culturel et Social : 4518,20 €

Art.3 : d'octroyer les subventions aux organismes suivants à condition qu'ils fournissent les justificatifs comptables faisant défaut.

Article 840101/332-02

- o Infor-jeunes : 3718,40 €

Article 521/332-01

- o UCI : 3386 €

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise Ste Waudru - Modification budgétaire ordinaire n°1

La Fabrique d'Eglise Ste Waudru présente une modification budgétaire ordinaire numéro 1.

Un supplément communal de 400 euros est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Waudru

Article 2 : conformément à l'Article L3115-1 du CDLD, notifiée la présente :

- à la Fabrique d'Eglise
- à l'organe représentatif du Culte concerné.

La délibération requise est adoptée.

DIVERS

Travaux administratifs – Urbanisme – Retard dans la délivrance des permis – Point de la question

M.M.DISABATO a été approché par une citoyenne qui a attiré son attention quant à la délivrance d'un permis d'urbanisme qu'elle attend depuis de nombreux mois. La situation de cette personne est particulièrement inquiétante du fait qu'elle loue un bien mais qu'une construction est en cours également. Celle-ci se retrouve dès lors avec 2 loyers à charge, par mois. Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles un tel retard administratif existe et quelles sont les solutions envisagées par le Collège Communal.

M.le Bourgmestre ff. confirme un retard de 5 mois mais qui se rencontre également dans d'autres Communes. Il se fait que la mise en vente de biens immobiliers sur l'entité a généré de nombreuses demandes de régularisation.

En effet, beaucoup de propriétaires ont, en son temps, procédé à des travaux dans leur habitation sans autorisation aucune. Lors d'une mise en vente, ils sont tenus de se mettre en ordre. Ce type de dossiers a engendré un surplus de travail conséquent pour le service.

Courant mai dernier, celui-ci avait rattrapé le retard ; un délai plus ou moins normal pour la délivrance des permis était respecté. Par la suite, la période des congés annuels, et l'absence pour raisons de santé de longue durée de la part d'une personne ainsi qu'un agent victime d'un accident a, de nouveau, compliqué la situation. A un moment donné, seuls 2 agents étaient présents dans le service. L'équipe a été renforcée mais il faut tenir compte que ceux-ci ne sont pas encore opérationnels à 100 %. On espère que les personnes absentes pourront reprendre leur service très prochainement.

M.M.DISABATO demande quand le retard sera totalement résorbé ? M.le Bourgmestre ff. répond qu'il est impossible de donner une date à ce sujet. M.M.DISABATO ajoute qu'il reviendra lors du prochain Conseil afin de faire un nouveau point sur cette situation.

M.Ph.DEBAISIEUX est interpellé par le nombre de personnes qui sont confrontées à ce retard en matière de délivrance d'un permis d'urbanisme. Avoir détaché deux agents pour renforcer l'absentéisme est une solution mais ceci va ajouter un autre type de retard ailleurs. Ne pourrait-on pas envisager le détachement d'une personne au niveau de l'IDEA voire même d'une autre Commune ? Il ajoute qu'à la demande de M.M.DISABATO, un nouveau point de la situation aura lieu en janvier 2017 à ce propos.

M.J-M. DUPONT reconnaît légitime que le Conseil se saisisse du problème rencontré. Il fallait néanmoins trouver une solution plus rationnelle et efficace car, à Frameries, une architecte a été recrutée et on ne sait pas facilement la remplacer.

M.F.DESPRETZ, bien que conscient de la situation de terrain, demande que l'on se mette à la place des personnes qui construisent et donc, de la situation à laquelle elles sont confrontées.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 21 novembre 2016.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Comité secret)

Il s'agit de la séance du 21 novembre 2016.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre ff.

Ph.WILPUTTE.

D.DRAUX.